



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'EURE**

Cité administrative  
Boulevard Georges CHAUVIN  
27000 EVREUX



**Arrêté portant délégation de signature**

L'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 18 juillet 2014 la date d'installation de Monsieur Gilles ROCHE dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED-14-76 du 1<sup>er</sup> septembre 2014, portant délégation de signature en matière d'actes relevant du Domaine à Monsieur Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure.

**Arrête :**

**Article 1** – En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature en matière d'actes relevant du Domaine qui est conférée à Monsieur Gilles ROCHE, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 18 juillet 2014 sera exercée par Monsieur Bruno MONTMUREAU, Administrateur des Finances Publiques, Adjoint du Directeur Départemental des Finances Publiques.

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Monsieur Daniel LECHAT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable du Pôle Gestion Publique ;

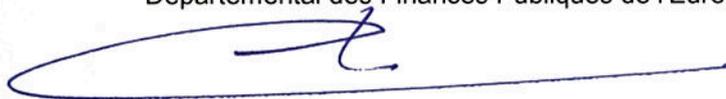
**Article 3** – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Madame Marie-Christine JAOUEN, Inspectrice principale des Finances Publiques.

**Article 4** – Le présent arrêté abroge celui du 18 juillet 2014.

**Article 5** – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure.

Fait à Evreux, le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Départemental des Finances Publiques de l'Eure,



Gilles ROCHE